

LA LETTRE DE PROMOTELEC SERVICES N°6

JUILLET 2017

L'ÉDITO EN MARCHÉ VERS LA RÉNOVATION RESPONSABLE

Depuis dix-huit mois nous vous adressons la lettre de Promotelec Services au rythme de trois numéros par an. Vous avez été nombreux à répondre à l'enquête de satisfaction et je vous en remercie chaleureusement.

Vos premiers commentaires sont très encourageants puisque vous plébiscitez nos actualités réglementaires à plus de 95%, et nos dossiers thématiques à 75%. Les contenus et le rythme de parution semblent donc en adéquation avec vos attentes.

Nous allons donc poursuivre dans cette voie et enrichir nos articles afin de vous apporter une information de qualité au plus de vos préoccupations.

Dans ce numéro, nous revenons plus en détail sur les premières certifications E+C- décernées en début d'année, que ce soit pour les maisons individuelles ou les immeubles collectifs sociaux.

Mais l'information la plus récente et la plus pertinente est le lancement de notre label « Promotelec Rénovation Responsable ». Sans vouloir préfigurer le futur label E+C- pour l'habitat existant, il n'en lance pas moins une nouvelle voie de rénovation focalisée sur la nécessité, pour toute rénovation, de se traduire par des émissions de GES plus faibles après qu'avant travaux ainsi qu'en phase d'exploitation.

Nous espérons que cette nouvelle manière de faire vous convaincra que la rénovation responsable contribue à préserver les grands équilibres de notre planète.

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée après d'heureuses vacances pour chacun d'entre vous.

Dominique Desmoulins
Directeur Général de Promotelec Services

91% DE NOS CLIENTS SATISFAITS

Début 2017, nous avons lancé une première enquête de satisfaction sur nos services auprès de nos clients. Avec un taux de retour de 30%, nous vous remercions. Vous nous avez attribué la note de 7/10. Les résultats soulignent la compétence de nos équipes et notre indépendance. Nous devons toutefois poursuivre et renforcer la dynamique initiée il y a un an en matière de proximité client.

Point intéressant, vous êtes 42% à faire appel à nos services pour vous différencier de vos concurrents, avoir recours à un tiers vérificateur et également valoriser votre patrimoine. Grâce à nos certifications, 58% d'entre vous ont pu mobiliser des aides financières.

73%



Une tarification maîtrisée dès le début

91%



Nos prestations répondent à vos attentes

89%



Vous nous recommanderiez



L'ACTUALITÉ EN CHIFFRES

43% des bâtiments résidentiels certifiés Energie Carbone au 15/03/2017 l'ont été par Promotelec Services

AGENDA

Venez nous retrouver :

- du 26 au 28 septembre 2017 au **Congrès Hlm de l'Union sociale pour l'habitat** à Strasbourg
- du 20 au 23 octobre au Salon **Maison & Travaux** à Strasbourg
- du 30 novembre au 3 décembre 2017 au Séminaire technique des **Constructeurs et Aménageurs de la FFB** à Rome

Tour Chantecoq – 5 rue Chantecoq - 92808 Puteaux Cedex - Tél. : 01 41 97 42 22 – Fax : 01 41 97 42 45 - www.promotelec-services.com.
Directeur de la publication : Dominique Desmoulins – **Rédactrice en Chef** : Jeanne Lepage – **Comité de rédaction** : Catherine di

Costanzo, Marie Dardant, Mariana Woodrow - **Ont participé à ce numéro** : Philippe Guenot (MIKIT), Sébastien Métayer (HABITAT 76, Maxime BRARD (ECOLOGOST) - **Crédits photos** : MIKIT FRANCE, HABITAT 76, ECOLOCOST, Promotelec Services, DR

LABEL PROMOTELEC RENOVATION RESPONSABLE

JUILLET 2017

PREMIER LABEL RÉNOVATION INTÉGRANT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU BÂTIMENT EN PHASE EXPLOITATION

Entré en vigueur le 5 juillet 2017, ce référentiel, le premier à intégrer la valorisation de l'impact carbone lors de la phase exploitation du bâtiment, anticipe les futures réglementations et à ses exigences en matière de bilan carbone.



Avec ce premier pas pour une valorisation de la performance carbone des bâtiments, Promotelec se positionne en précurseur et vous offre l'opportunité d'une valorisation supplémentaire, innovante et adaptée.

Ce label vous permettra de valoriser votre démarche responsable de réduction des émissions de CO₂. Deux approches vous sont proposées en fonction du niveau de performance choisi :

- niveaux à « étoiles » qui s'intègrent dans une démarche de travaux par étape ;
- niveaux Effinergie et HPE Rénovation pour une rénovation globale et performante.

À ces niveaux, s'ajoute un pré-requis pour que la rénovation énergétique ne puisse plus s'effectuer au détriment de l'impact carbone en phase exploitation du bâtiment : après rénovation, les émissions de CO₂ devront être inférieures au niveau atteint avant rénovation.

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger le référentiel et les fiches produit associées sur le site internet www.promotelec-services.com.

NOUVEAUX LABELS EFFINERGIE 2017

PROMOTELEC SERVICES LES DÉLIVRENT !



Vous souhaitez obtenir un des nouveaux labels Effinergie ? Il est désormais possible de les obtenir avec nos certifications. Que vous visiez BBC Effinergie 2017, BEPOS Effinergie 2017 ou BEPOS+ Effinergie 2017, les certifications de Promotelec Services vous le permettent !

ET LES LABELS ENERGIE CARBONE

ADOPTER LA CERTIFICATION PROMOTELEC SERVICES ENERGIE CARBONE, SE PRÉPARER AUX FUTURES RÉGLEMENTATIONS !

Demandez votre certification Promotelec Services Energie Carbone en nous contactant !

05.34.36.80.00

labelenergiecarbone@promotelec-services.com

OBSERVATOIRE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

Soutenu notamment par Promotelec Services et conduit dans le cadre du programme Pacte Enjeux, l'observatoire de la performance énergétique du parc résidentiel social a pour objectif de constituer une base de données à grande échelle sur les consommations réelles des bâtiments performants locatifs sociaux. Près de 90 000 logements neufs et 40 000 logements rénovés seront analysés statistiquement, soit l'équivalent du tiers des opérations en neuf livrées entre 2013 et 2015*. L'exploitation statistique des données, recueillies sur l'ensemble du territoire auprès des bailleurs sociaux via les fournisseurs d'énergie, les certificateurs, permettra d'identifier des tendances et d'approfondir la compréhension des performances réelles observées.

Des réflexions plus fines pourront alors être menées par les acteurs de la filière, notamment sur la montée en compétences des acteurs de la construction ; sur les combinaisons optimales de solutions techniques ou de pratiques permettant d'atteindre les niveaux de performances recherchés à coûts maîtrisés. Chacun pourra analyser, utiliser cette base de données qui sera mise à la disposition du monde universitaire et de la recherche.

Après la préparation des enquêtes pour la récupération des données en cours depuis trois ou quatre mois, la phase de réalisation consistera à engranger le maximum d'infos, pendant 12 mois. Viendront ensuite l'analyse et le donné à voir sous forme statistique.

*estimé à 250 000 logements neufs sous RT 2005 B

DOSSIER E+C-, PREMIERES OPERATION CERTIFIES PAR PROMOTELEC SERVICES

JUILLET 2017

Sur les sept premières opérations labellisées E+C- le 15 mars dernier, trois ont fait l'objet d'un accompagnement et d'une certification par Promotelec Services. Revue de détails.

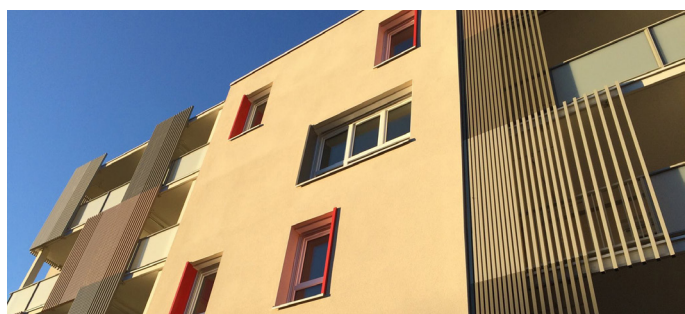
BEPOS ET BAS CARBONE : UN DÉFI RELEVÉ EN QUATRE MOIS PAR MIKIT



Construites en briques isolantes, ces maisons présentent des architectures, des technologies et des équipements très différents. La première maison, labellisée E3C1, est équipée d'une pompe à chaleur assurant simultanément chauffage et eau chaude sanitaire, d'une VMC double flux et d'un brise soleil produisant de l'énergie photovoltaïque en autoconsommation. La seconde, labellisée E2C1, est équipée d'un poêle à granulés, d'un ballon thermodynamique et d'une VMC simple flux hygro B. La troisième, labellisée E2C1, est équipée d'une pompe à chaleur double service. La quatrième, labellisée E1C1, est équipée d'un chauffage électrique effet Joule et de production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation.

Pour Philippe Guenot, Directeur du Développement « deux difficultés ont émergé dans cette expérimentation. Sur la partie carbone, le manque de fiches PEP et FDES et donc le recours à des valeurs par défaut pénalisantes fausse les ACV. La seconde est la difficulté de fournir des données exactes et autres constats, la quasi-impossibilité à atteindre le niveau Energie 4 et le surcoût trop élevé pour le niveau E3. Je ne peux que louer Promotelec Services qui nous a accompagnés, guidés, sécurisés tout au long de cette expérimentation. »

HABITAT 76 : LA MEILLEURE NOTE EN ÉNERGIE ET CARBONE POUR LA RÉSIDENCE ALIZARI



La résidence Alizari qui compte 32 logements à Malaunay près de Rouen a été réalisée en conception-réalisation-exploitation / maintenance pour Habitat 76. Labellisée Passiv'Haus, BEPOS et Label Promotelec Habitat Neuf elle atteint le niveau 3 sur 4 pour l'énergie et le niveau 2 sur 2 pour la réduction carbone.

La résidence est construite en béton et isolée par l'extérieur. Le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont assurés par une chaufferie bois. 150 m² de panneaux photovoltaïques alimentent

le réseau ainsi qu'une batterie permettant l'autoconsommation et couvrant en moyenne 40% de l'électricité des parties communes et de la ventilation double flux. Un véhicule électrique en autopartage est également proposé ainsi qu'une borne de recharge gratuite. Des services autopartagés font également l'objet de cette expérimentation.

Le coût de construction s'élève à 1 500€/m² auxquels s'ajoutent 400€ liés aux niveaux Passiv haus et Effinergie. Le niveau maximal de la réduction carbone a été obtenu grâce à l'excellente isolation et à la présence d'une chaufferie bois et non du fait des matériaux utilisés relativement courants.

Comme le rappelle Sébastien Métayer, Directeur du Développement Durable du Patrimoine chez Habitat 76, « cette opération s'inscrit dans une démarche plus globale d'intégration du BIM dans toutes nos opérations de construction, réhabilitation et d'exploitation qui dans le cas présent à grandement facilité la conception en accord avec les exigences du standard «passiv haus» ».



ECOCOST : PARTIR DU PASSIF POUR FAIRE DU POSITIF

Avec ses 28m² de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture et son système de chauffage-ECS-ventilation 4 en 1 performant, la maison de 81m² affiche une consommation énergétique

«positive» de -68 kWhEP/m².an et des émissions de gaz à effet de serre totales (Eges), de 1 218 KgCO₂/m².SdP. Soit un «score» de Energie 3 – Carbone 1.

Construite à ossature bois, avec une architecture plutôt compacte, équipée de menuiseries triple vitrage, la maison a été également la première à être certifiée BEPOS Effinergie 2017 pour un coût de 130 000 €HT.

Comme l'explique Maxime Bard, président de la société Ecolocost, « nous sommes partis sur la base d'une maison avec une enveloppe performante, on fait d'abord du passif avant de faire du positif. Si on met beaucoup de photovoltaïque, on est bon en énergie mais moins en carbone, même si nous avons choisi des capteurs recyclables à 87%. Un tel projet nécessite beaucoup de matière grise et l'acquisition de nouveaux savoir-faire. Avant de légiférer, il conviendrait de revoir certains critères quasi-impossibles à tenir et d'en réintroduire d'autres comme l'étanchéité à l'air ou le confort acoustique cher au label Effinergie.

Reste qu'une telle certification demande beaucoup d'implication en temps qui peut rebuter certains constructeurs de maisons individuelles. »

NOUVEL ARRÊTÉ RT EXISTANT ÉLÉMENT / ÉLÉMENT

Publié au Journal Officiel le 25 mars dernier, l'arrêté du 22 mars 2017 qui entrera en vigueur le 1er janvier 2018, contient les nouvelles dispositions de la réglementation thermique dans l'existant volet «élément par élément». Pour rappel, ce volet concerne les travaux de rénovation des bâtiments existants de moins de 1 000m² ou construits avant 1948.

Il met à jour les niveaux de performance thermique et énergétique applicables aux éléments installés ou remplacés dans le cadre d'une rénovation énergétique des bâtiments soumis à ce volet.

Parmi ses principales dispositions :

- Renforcement des performances thermiques des parois opaques et vitrées ;
- Nouvelles exigences pour les portes de maisons individuelles, vérandas et verrières ;
- Obligation de créer des entrées d'air, en cas d'isolation des parois ou des baies, pour les pièces principales non ventilées.

VOUS FAITES DE GROS TRAVAUX DE RÉNOVATION ? N'OUBLIEZ PAS DE PRENDRE EN COMPTE L'ISOLATION THERMIQUE

Depuis le 1er juillet, le décret n°2017-919 du 9 mai 2017 impose la mise en œuvre d'une isolation thermique dans le cas d'importants travaux de ravalement, c'est-à-dire « tous travaux de ravalement comprenant soit la réfection de l'enduit existant, soit le remplacement d'un parement existant ou la mise en place d'un nouveau parement, concernant au moins 50% d'une paroi d'un bâtiment, hors ouverture ».

LOGICIELS ACV AGRÉES, LA LISTE S'ALLONGE !

Depuis le lancement des trois premiers logiciels réglementaires de calcul ACV en début d'année, la liste s'allonge. Cinq logiciels constituent désormais ce répertoire. L'évaluation de la performance environnementale peut, dès à présent, être réalisée par les logiciels ClimaWin, OneClick LCA, ELODIE, novaEQUER et ThermACV.

RÉVISION DU FASCICULE DOCUMENTAIRE FD E 51-767

Le fascicule documentaire FD E 51-767 décrivant la méthodologie de réalisation des mesures de l'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation a été révisé et est entré en vigueur le 1er juillet 2017.

A compter de cette date, toutes les mesures de perméabilité à l'air des réseaux de ventilation permettant de justifier la classe d'étanchéité des réseaux dans le calcul réglementaire RT 2012 devront être réalisées conformément au FD E 51-767 (2017) révisé.

NOUVEL ARRÊTÉ TITRE V RT 2012 : SYSTÈMES D'APPOINT THERMODYNAMIQUE D'ECS

Publié au Journal Officiel le 27 avril dernier, l'arrêté du 24 avril 2017 indique les modalités de prise en compte des systèmes d'appoint thermodynamique de l'eau chaude sanitaire dans la réglementation thermique RT 2012.

Cet arrêté s'applique pour tout type de bâtiments, quelles que soient la zone climatique et l'altitude du projet. Les types d'appoints thermodynamiques « ECS seule » pris en compte sont ceux définis dans la méthode Th-BCE 2012. En revanche, les types d'appoints thermodynamiques double service sont ceux définis dans l'arrêté Titre V du 17 avril 2015 relatif aux pompes à chaleur double service.

LES CEE, DES NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES À PRENDRE EN COMPTE

Créés dans les articles 14 à 17 de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, les CEE, (Certificats d'Economies d'Énergie), ont connu nombre d'évolutions réglementaires depuis début 2017.

La dernière en date, le décret n°2017-690 du 2 mai 2017, fixe les obligations et objectifs du dispositif pour sa quatrième période d'exécution qui se tiendra du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020. Il faut en retenir que les objectifs sont approximativement doublés par rapport à ceux fixés pour la troisième période.

MISE À JOUR DES RÈGLES DE L'ART POUR LA VMC DOUBLE FLUX

Une nouvelle version (avril 2017) de la Partie 1-1-4 du NF DTU 68.3 a été mise à disposition. Ce document contient les clauses types de spécifications de mise en œuvre pour les travaux d'exécution des installations de ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux générale et permanente par balayage et définit les règles de conception et de dimensionnement applicables à ces installations.

Il ne s'applique pas pour les systèmes de ventilation double flux pièce par pièce ou les systèmes de ventilation double flux nécessitant un surdimensionnement pour les fonctions de chauffage ou de refroidissement. Pour rappel, la Partie 1-1-4 ne s'applique que conjointement avec la Partie 1-1-1 du NF DTU 68.3.

QUAND LES TRAVAUX DE RÉNOVATION IMPORTANTS EMBARQUENT L'ISOLATION ACOUSTIQUE

Depuis le 1er juillet 2017, il est obligatoire de réaliser des travaux d'isolation acoustique lorsque des travaux sont engagés sur des bâtiments existants situés dans une zone définie selon l'exposition au bruit extérieur.

C'est en date du 13 avril 2017 que l'Arrêté, issu du décret n°2016-798 du 14 juin 2016, relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments existants lors de travaux importants de rénovation est paru.